VILLEFRANCHE magazine

▶ JANVIER 2015 | VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

www.villefranchederouergue.fr

DOSSIER

Le stationnement me facilite la ville

DISPOSITIF UNIQUE :

- **Plus de 2 000 places gratuites** en centre-ville
- **1 heure gratuite** sur tous les parkings payants

ÉDUCATION

L'école à l'ère du numérique

page 6

PATRIMOINE

De nouveaux objets inscrits aux Monuments Historiques

page 9

MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Une jachère fleurie dans toute sa splendeur.

La douceur exceptionnelle de cet automne aidant, les cosmos ont irradié de leur beauté le parc mémorial des Croates aménagé par le service des Espaces Verts.

Le Plaisir du shopping en bastide.

Le potentiel commercial du centre-ville est bien réel. Pendant les fêtes, les Villefranchois et les visiteurs étaient nombreux à se donner rendez-vous dans la Bastide et ses boutiques. Nul doute qu'ils auront pu y trouver le choix, le bon rapport qualité-prix des produits, les conseils avisés des commerçants de proximité et le plaisir de flâner dans les rues animées. Rendez-vous est pris pour les soldes , du 7 janvier au 17 février 2015...

La Biennale de la céramique.

Un temps fort du début de l'automne, qui a été très apprécié pour la qualité des poteries présentées sur la place Notre-Dame et sous la halle, ses expositions au musée, à l'Atelier Blanc et à la galerie Sépia, le film projeté place de la Fontaine, l'espace gourmand sous les arcades, l'initiation au tournage à l'atelier boutique de Florence Boudou...

Des Racines et des Ailes.

Cette incontournable émission de France 3 a ouvert son édition consacrée à l'Aveyron par un long reportage sur Villefranche. Vu par plusieurs millions de spectateurs, celui-ci est une formidable promotion pour notre ville, avec des retombées qui se sont immédiatement fait ressentir à l'accueil de l'Office de Tourisme et sur son site internet.

La descente du Père Noël.

L'événement très attendu des fêtes de fin d'année, qui rassemble les foules sur la place Notre-Dame.

Un feu d'artifices d'images sur la place Notre-Dame.

La magie de Noël a plané au-dessus de Villefranche et en particulier lors du conte de Noël qui était offert par la Commune le 20 décembre sur la place centrale.

Une avalanche d'animations pour les fêtes de fin d'année.

Un marché de Noël et des arts, un conte de Noël pyrotechnique, un quine pour les enfants, des airs de carillon, des concerts de Noël, du cirque, des manèges, des jeux en bois, de la lumière et de la chaleur humaine...
Au total ce sont plus de 30 animations qui ont été proposées par la Commune et ses partenaires... pour faire briller les yeux des enfants, et pour animer le centre-ville et ses commerces.

MAIRIE (services administratifs)
Promenade du Guiraudet – B.P. 392
Tél. 05 65 65 16 20 – Fax : 05 65 45 01 70
contact@villefranchederouergue.fr
www.villefranchederouergue.fr
HORAIRES :
Du lun. au jeu. : 8h/12h – 13h30/17h30
Ven. : 8h/12h – 13h30/16h30

SERVICES TECHNIQUES
Pl. B. Lhez – B.P. 392
Tél. 05 65 65 22 50 – Fax : 05 65 65 22 51
Mêmes horaires que les services administratifs

SERVICE URBANISME / FONCIER
Pl. B. Lhez – B.P. 392 - **Tél. 05 65 65 22 50**
HORAIRES : Lun. : 8h/12h – 13h30/17h30
Mar. et Mer. : 13h30/17h30
Jeu. : 8h/12h - Ven. : 13h30/16h30

SERVICE DES EAUX
Pl. B. Lhez – B.P. 392 - **Tél. 05 65 65 22 54**
Pour ces services, mêmes horaires que la mairie - Accès aux personnes à mobilité réduite

AQUALUDIS
33 av. de Fondiès – **Tél. 05 65 45 91 23**
Ouvert 7/7 jours
Accès aux personnes à mobilité réduite

RECENSEMENT MILITAIRE
Inscription en mairie à partir du jour de ses 16 ans. Présenter carte d'identité et livret de famille.

PASSEPORTS
Retirer en mairie un dossier de demande de passeport environ 2 mois à l'avance. Puis pour établir le passeport prendre rendez-vous suffisamment à l'avance auprès du service Etat civil de la Mairie au 05 65 65 16 20.

ELECTIONS
Les personnes non inscrites sur les listes électorales peuvent s'inscrire toute l'année. Informer la mairie d'éventuels changements d'adresse dans la commune. Présenter carte d'identité et justificatif de domicile.

EXTRAIT D'ACTE D'ÉTAT CIVIL
Simplifiez-vous la vie et gagnez du temps en effectuant vos démarches en ligne sur le site www.acte-etat-civil.fr

MAISON DE LA PETITE ENFANCE
Rue du Sénéchal
Pôle Multi-Accueil Municipal :
Tél. 05 65 45 61 46
Relais d'Assistantes Maternelles :
Tél. 05 65 45 60 14
Crèche Parentale : Tél. 05 65 45 07 52
Ouverture du lun. au ven. de 7h30 à 18h30 (horaires spécifiques pour le Relais d'Assistantes Maternelles, se renseigner auprès de la structure).

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE
Rue du Sénéchal – B.P. 392
Bibliothèque : Tél. 05 65 45 59 45
Discothèque : Tél. 05 65 81 27 36
Accès aux personnes à mobilité réduite par la rue des Pénitents bleus
Ouverture du mardi au samedi.
Mar. : 15h/18h30
Mer. : 10h/12h – 14h30/18h30
Jeu. : 10h/12h – 15h/18h30
(sauf discothèque fermée l'après-midi)
Ven. : 14h30/18h30
Sam. : 10h/16h30 non stop
Près de 90 000 références documentaires (livres, revues, documents sonores...).
Animations diverses : heure du conte, expositions, conférences, animations multimédia, initiation à Internet...

PÔLE JEUNESSE MUNICIPAL
4 Rue Pechdo (face à l'ancienne clinique St-Alain) - Tél. 05 65 45 77 36
Infos et réserv. en ligne des activités sur www.villefranchederouergue.fr
L'adresse incontournable des 11/18 ans.

CCAS
Place B. Lhez – Tél. 05 65 65 16 41 (mêmes horaires que la mairie).

DÉFIBRILLATEURS
Pouvant sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque, ils sont à disposition : Stade et tennis de Laurière, Gymnase du Tricot, Camping et Stade Henri Lagarde, Salle des Fêtes de 13 Pierres, défibrillateur mobile auprès de la Police Municipale

AGENDA DES MANIFESTATIONS ET GUIDE DES ASSOCIATIONS
Ils sont disponibles en mairie et à l'Office de Tourisme.

COLLECTE DES DÉCHETS
Rens. Communauté de Communes au 05 65 65 08 01
Centre-ville : Dépôt des déchets dans les containers enterrés.
Hors centre-ville : Dépôt sur le trottoir des sacs noirs lun. et ven. à partir de 5h du matin.
Dépôt des sacs jaunes mer. de 5h à 11h30.

NOUVEAUX ARRIVANTS
La Commune organise le 31 janvier 2015 une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Vous habitez à Villefranche depuis moins d'un an et souhaitez participer à ce moment de convivialité et d'échanges avec les élus, il vous suffit de vous inscrire auprès du service des relations publiques de la Mairie au 05 65 65 16 31 avant le 23 janvier.

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE
Rens. et inscription auprès du CCAS
(Pl. B. Lhez – Tél. 05 65 65 16 20)
ccas@villefranchederouergue.fr.
Un agent peut se déplacer à domicile en cas de besoin.

TRANSPORT À LA DEMANDE
Vous avez des difficultés pour vous déplacer : où que vous habitiez à Villefranche, vous pouvez faire appel au Transport à la Demande (TAD). Ce service est accessible à tous les habitants du Villefranchois pour quelques euros seulement : 3,10€ un aller simple – 5,25€ aller/retour.
Quand Puis-je bénéficier de ce service ?
Le mardi et le jeudi vers 9h – Retour vers 12h
Comment dois-je procéder ?
Il suffit de réserver son trajet au plus tard la veille avant 17h auprès d'Ambulances Villefranchoises Fraycinet – Tél. 05 65 81 17 27 - Réserv. du lun. au ven. de 8h à 12h et de 14h à 17h30
Ce service est proposé par la Communauté de Communes. Rens. au 05 65 65 08 01

AIDER CEUX QUI AIDENT
La 5ème saison de la Rencontre des Aidants va débuter.
La première séance, qui abordera le thème de l'accompagnement d'une personne en perte d'autonomie, aura lieu le vendredi 23 janvier 2015 au Centre Social (place de la fontaine) à partir de 13h45. Elle est animée par Roselyne Courtial, Conseillère en Action Sociale à la MSA.
Une deuxième rencontre sera proposée le vendredi 10 avril 2015 au Centre Social.
Un forum dédié aux aidants et aux aidés se tiendra le 6 octobre 2015 à la salle de Treize Pierres, dans le cadre de la Journée Nationale des Aidants.
Ces rencontres ont avant tout pour but d'aider ceux qui aident, afin d'éviter que toutes les bonnes volontés qui accompagnent un parent âgé, un proche malade ou dépendant, ne se retrouvent elles-mêmes en situation de fragilité.
Entrée gratuite et ouverte à tous.

DEMANDEZ LA CARTE DU PÔLE JEUNESSE
Vous êtes parent d'un enfant âgé de 11 à 18 ans, vous pouvez lui faire bénéficier de la carte du Pôle Jeunesse. Pour seulement 5€, celle-ci offre une entrée gratuite au cinéma de Villefranche, deux entrées gratuites à Aqualudis, un accès libre et gratuit toute l'année à la médiathèque, et donne droit à des sorties à prix attractif, ainsi qu'à toutes les activités proposées au Pôle (dont de nombreuses gratuites).
Carte nominative accessible sur simple demande à tous les jeunes de 11 à 18 ans.
Demandez-la dès maintenant au Pôle Jeunesse, 4 rue Pechdo – Tél. 05 65 45 77 36

LE FILM SUR LA RESTAURATION DU CARILLON EST DISPONIBLE
La Société des Amis du carillon a immortalisé la restauration du carillon au travers d'un film de près de 45 minutes réalisé par la Villefranchoise Delphine Trébosc, de la Société Ciel Bleu. De la descente des anciennes cloches avant révision au réglage des sonorités des nouvelles cloches, revivez étape par étape les grandes phases de cet imposant chantier.
Film disponible à l'Office de Tourisme et la librairie Barthe au prix de 15€.

EDITORIAL

Relevons ensemble le défi de 2015

Dr. Serge ROQUES
Maire de Villefranche
de Rouergue
Conseiller Régional
de Midi-Pyrénées

Les contraintes budgétaires, administratives, juridiques, institutionnelles, seront sans précédent en 2015.

Pourtant, c'est une année qui devrait être **riche en chantiers sur notre sol** grâce à la mobilisation de nos partenaires publics et privés et au travail en commun des années précédentes.

Ainsi, pour notre développement local :

► Les nouveaux et importants services hospitaliers seront livrés, ainsi que le centre d'exploitation des routes.

► La gendarmerie devrait redémarrer.

► La nouvelle Poste, le nouvel abattoir, des pavillons HLM, le foyer de vie pour handicapés devraient être mis en chantier.

► Dans le domaine privé contribueront à la dynamisation du centre-ville : la réhabilitation de la Douve, l'extension d'un hôtel 3 étoiles, l'ouverture du nouveau presbytère...

► A la Glèbe, le démarrage du colossal chantier de Lisi Aérospace consolidera notre avenir.

► La Commune, avec le Département ou la Communauté de Communes, améliorera de nombreux axes routiers (route de Toulonjac, avenue du 8 mai, avenue de la Libération, boulevard de Pénevayre, rue du Palais...).

► La mise en valeur de monuments historiques (Chapelle Saint-Jacques, Pénitents Noirs, Chartreuse), et des bâtiments communaux (salle des Fêtes de la Madeleine, Ateliers Municipaux) sera poursuivie.

► La concrétisation de la politique de la Ville pour les « quartiers prioritaires » sera débutée en partenariat avec la Communauté de Communes.

► Nous maintiendrons, contrairement à beaucoup de collectivités, l'effort en faveur de nos nombreuses associations car elles sont très actives dans les domaines sportifs, culturels, sociaux en particulier.

► Enfin, en ce début de mandat seront finalisés les études et audits qui nous permettront de mener à bien dans les années à venir nos projets culturels, sportifs ou de stationnement.

Oui, ensemble, **nous relèverons le défi de 2015 pour que l'année soit bonne pour Villefranche et les Villefranchois.**

Je souhaite aussi du fond du cœur qu'elle le soit d'abord pour ceux qui ont connu le malheur ou de graves difficultés en 2014.

Oui, belle et bonne année 2015 pour vous tous ! ■

SOMMAIRE

ACTUALITÉS — 6
L'école à l'ère du numérique
Une école d'aides-soignants à Villefranche
"L'outil en main" pour la jeunesse
De nouveaux objets inscrits aux Monuments Historiques

PRÈS DE CHEZ VOUS — 10
Des échanges constructifs avec la population
Amélioration de la sécurité route de Toulonjac
250 000€ investis par la Commune au Radel
Des quartiers prioritaires au centre des attentions

ECHO DE LA BASTIDE — 12
Un centre social spacieux et accueillant au centre de la ville
De nouvelles aides pour les commerces

DOSSIER — 13
Le stationnement me facilite la ville

EXPRESSION POLITIQUE — 18

CITOYENNETÉ — 19
Les détecteurs de fumée

Réagissez aux articles de Villefranche Magazine !
contact@villefranchederouergue.fr

Villefranche de Rouergue Magazine - Edité par la mairie de Villefranche de Rouergue
BP 392 - 12203 Villefranche de Rouergue Cedex - Tél. 05 65 65 16 20 / Fax : 05 65 45 01 70 - Courriel : contact@villefranchederouergue.fr
Dépôt légal à parution - Tirage : 7 500 ex.
Co-directeur de la Publication : M. le Maire
Maquette : Etienne Jammes Graphiste - www.etiennejammes-graphiste.com - 32 rue Trégou - 12450 Luc-La Primaube
Rédaction : service communication - Mise en page : Etienne Jammes Graphiste - Photos / illustrations : Ciel Bleu ; Mairie de Villefranche de Rouergue ; Etienne Jammes Graphiste
Impression : Grapho 12 - ZA Gaillargues - Farrou - 12200 Villefranche de Rouergue
Bulletin Municipal à parution trimestrielle - Diffusion gratuite - vente interdite - N° ISSN en attente - 2015

TECHNOLOGIE

L'école à l'ère du numérique

La commune modernise l'outil pédagogique des écoles publiques. Après avoir équipé les classes du Groupe scolaire Pendariès de Tableaux Blancs Interactifs (TBI), la Ville vient d'en installer 2 supplémentaires dans le groupe scolaire Robert Fabre et un à la Chartreuse.

« Pour les élèves et les enseignants, c'est une réelle amélioration qui est apportée sur le plan pédagogique, l'outil est convivial, facile à utiliser et doit permettre d'impliquer toute la classe » assure Françoise Taoubi, Adjointe au Maire en charge de la scolarité.

Fonctionnels et interactifs, les TBI offrent de multiples possibilités pour rendre les cours plus vivants et mieux capter l'attention des élèves, familiers des nouvelles technologies.

Equipé d'un vidéo-projecteur relié à un ordinateur, l'écran fonctionne en quelque sorte comme une grande tablette tactile à l'échelle de la classe. A l'aide d'un stylo numérique, **l'écolier peut directement intervenir sur le cours que l'enseignant aura préparé.** Comme sur une tablette, il peut écrire, souligner des mots dans une phrase, changer des couleurs... Et à la différence de la craie, les données ne s'effacent pas, les exercices pouvant être enregistrés et réutilisés.

c'est une réelle amélioration [...] sur le plan pédagogique, l'outil est convivial, facile à utiliser

Les TBI donnent aussi la possibilité de lire des vidéos, d'accéder à Internet ou à diverses applications.

Pour permettre une connexion de ces TBI à Internet et relier en réseau tous les postes informatiques, les services techniques municipaux ont effectué d'importants travaux de câblage. D'autres opérations similaires vont intervenir au cours des prochaines années, de manière à ce que toutes les classes élémentaires des écoles publiques soient à terme équipées en TBI. Afin d'organiser en réseau l'ensemble du parc informatique des écoles, les ordinateurs vieillissants seront aussi remplacés.

En 2014, les travaux de câblage à l'école Robert Fabre et à la Chartreuse, ainsi que la mise en place des TBI et du matériel informatique ont représenté pour la Ville un investissement de près de 20 000€. ■

POPULATION

Recensement à partir du 15 janvier

Les agents recenseurs, Nadine Maury et Frédérique Miravalls

Une nouvelle campagne de recensement de la population va démarrer à compter du 15 janvier. Elle sera menée par Nadine Maury et Frédérique Miravalls, 2 agents recenseurs recrutés par la Commune.

Munies d'une carte officielle de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) avec photo d'identité et tampon officiel de la Mairie, ils doivent rencontrer plus de 500 ménages désignés de manière aléatoire par l'Insee (chaque année, 8% de la population sont ainsi recensés) et qui ont été préalablement informés par courrier.

Une nouveauté cette année : le recensement pourra s'effectuer en ligne sur Internet. Les codes d'accès personnels seront communiqués par les agents recenseurs lors de leur passage au domicile des personnes concernées. ■

LE CHIFFRE

12 587

C'est le nombre d'habitants de Villefranche de Rouergue au 1er janvier 2015. Ce chiffre augmente de 91 habitants par rapport à l'année dernière.

INITIATIVES

Une école d'aides-soignants à Villefranche

Les efforts conjugués du Centre Hospitalier et de la Commune pour développer des formations dans le domaine de la santé, ainsi que la forte mobilisation des Villefranchois, commencent à porter leurs fruits. Depuis la rentrée, une vingtaine d'élèves suivent la nouvelle formation d'aides-soignants dont l'ouverture a été autorisée par la Région Midi-Pyrénées, autorité compétente en matière de formations sanitaires et sociales. Comportant 24 semaines de stage et 17 semaines de cours sur lesquels interviennent des professionnels de la santé, cette formation se répartit en 8 modules diversifiés qui vont des soins à l'hygiène hospitalière en passant par l'accompagnement de la personne... **Un cursus conçu pour donner aux élèves de réelles chances de trouver un emploi, cette formation diplômante répondant à un besoin important.**

Les cours sont dispensés sur le site de Rulhe, dont les locaux ont été aménagés pour répondre aux besoins de la formation. L'opération a nécessité un investissement de 81 386€, dont la somme a été avancée par notre Centre Hospitalier. Le plan de financement définitif, validé par vote de la Commission permanente de la Région du 25 septembre 2014, se répartit ainsi :

- La Région Midi-Pyrénées à hauteur de 40 698 € (50% du coût)
- Le Centre Hospitalier de Rodez pour 16 279€ (20%)
- La Commune, la Communauté de Communes et le Conseil Général de l'Aveyron participant à hauteur de 10% chacun (8 139,60€) soit un total de 24 419€..
- L'étude de faisabilité de cette école a été financée par la Région pour un montant de 6 344€, et le coût d'acquisition des équipements pour 31 565 €.
- Par ailleurs, l'ouverture de cette formation implique un coût de fonctionnement de 90 000 € par an pour la Région.

Développer des formations qui s'appuient sur les atouts de notre territoire, en particulier dans le domaine de la santé, est précisément le crédo des élus municipaux. En ce sens, la création de l'école d'aides-soignants est une bonne nouvelle pour notre bassin de vie. Mais la Commune espère vivement qu'il s'agit là simplement d'une première étape et appelle de tous ses vœux la création de nouvelles filières cohérentes avec le contexte économique et social local.

Depuis plusieurs années, la Ville et la Direction du Centre hospitalier mènent un travail de longue haleine auprès des instances compétentes en la matière, notamment à l'échelon régional, pour qu'une école d'infirmières voie prochainement le jour à Villefranche. Le terrain de stage remarquable qu'offre le Centre-Hospitalier en matière de formation en soins infirmiers explique la large mobilisation de la population sur ce dossier et constitue un atout essentiel et irréfutable pour la création de cette nouvelle école. ■

INITIATIVE

"L'outil en main" pour la jeunesse

Suite à la volonté des élus, le Pôle Jeunesse, lieu de référence pour les jeunes de Villefranche, s'est enrichi d'une nouvelle association : «L'outil en main». Animée par des gens de métiers retraités bénévoles, celle-ci a vocation à transmettre aux 9 à 14 ans le savoir-faire et les valeurs des métiers dans un cadre réel d'atelier.

Ils s'appellent Abel, Antonin, Chloé, Dylan et Emile, et chaque mercredi après-midi, ils ont rendez-vous au Pôle Jeunesse. Ici, ils troquent leur cartable contre des outils afin de se familiariser avec les activités manuelles. Dans des locaux adaptés et mis à disposition de l'association par la Ville, **les jeunes utilisent de vrais outils et bénéficient des conseils précieux de professionnels à la retraite qui les initient à divers métiers manuels** : usinage, peinture, menuiserie, mécanique, boucherie...

Que ces activités soient perçues comme un simple loisir, une passion ou une véritable quête d'orientation professionnelle, elles sont bénéfiques à l'épanouissement personnel de l'enfant. Elles développent la dextérité manuelle et contribuent à transmettre des valeurs comme le respect du travail des autres. *« C'est là une belle initiative, qui permet aux jeunes de développer la confiance en eux, de se découvrir des talents, de prendre conscience de qualités pas toujours révélées à l'école. Ainsi peuvent naître des vocations »* souligne Françoise Taoubi, Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse.

Les sourires sur le visage des enfants, fiers de leurs créations, et la bonne humeur manifestée par les retraités heureux de transmettre leur amour du travail bien fait, montrent bien tout le bénéfice à tirer de cette nouvelle action, qui est aussi une belle passerelle entre générations.

Les activités ont lieu le mercredi de 14h30 à 16h30.
Plus d'infos sur www.loutilenmain.fr
Tél. 06 73 57 26 23 ■

CADRE DE VIE

Un chantier spectaculaire pour les sentiers du patrimoine

Il y a quelques mois encore, le chemin présent sur cette photo était totalement inaccessible. Pour créer un agréable sentier de randonnée, la Commune a dû mener un important chantier au cours de l'automne. Une opération d'une grande technicité menée dans le plus grand respect de l'environnement. Comme pour une berge naturelle, qui est tenue par la végétation, le socle de ce nouveau sentier comporte des essences végétales du bord de la rivière (du saule, de l'aulne) qui maintiendront à terme l'ouvrage. Dans un premier temps, l'assise de celui-ci est assurée par d'imposants rondins de bois et du remblai qui ont été mis en place par l'entreprise Cavilhe sous la conduite du cabinet spécialisé Klaus Peklo.

Créée sur une longueur de plus de 200m, cette nouvelle voie sur berge est une étape importante dans la création des sentiers du patrimoine, qui constitueront une boucle de 5 km tout autour de l'Aveyron au départ du centre-ville. *« Ce nouveau tronçon a pour but de rendre le bord de la rivière plus accessible au public, évitant un détour sur une voie bitumée et tout en faisant découvrir au promeneur le patrimoine, la faune, la flore au fil de l'eau »* assure Véronique Lamy, Adjointe au Maire chargée de l'environnement et du cadre de vie.

Au retour des beaux jours, la Commune aménagera un parcours de santé avec l'installation d'ateliers sportifs répartis sur l'itinéraire, et présentera des panneaux explicatifs permanents sur les richesses du patrimoine naturel et culturel rencontrées en chemin. Cela parachèvera un projet initié depuis plusieurs années, qui avait nécessité un travail de longue haleine alors conduit par Marie-José Marre sur les acquisitions foncières.

Le coût prévisionnel global de cette opération est de l'ordre de 450 000€ HT, financés avec l'aide de la Région Midi-Pyrénées (112 000€) et du Conseil Général de l'Aveyron (86 933€). ■

Serpent de la Confrérie des Pénitents Noirs.
Instrument de musique à vent fabriqué à Villefranche en 1830.

PATRIMOINE

De nouveaux objets inscrits aux **Monuments Historiques**

Une douzaine d'éléments du patrimoine Villefranchois ont bénéficié en 2014 d'une inscription aux Monuments Historiques. Dix d'entre eux, datant des XVIII[e] et XIX[e] Siècles, appartiennent au mobilier de la Chapelle des Pénitents Noirs : un ensemble d'ornements liturgiques, une bourse en marqueterie de paille, une statue de Vierge à l'Enfant, une statue médaillon de Vierge à l'Enfant, un brancard de procession, une statue de Saint-François de Sales, un serpent de musique, un hautbois, une paire de timbales, une crécelle liturgique.

A cela s'ajoutent une huile sur toile représentant la Vierge à l'Enfant et Saint-Marc, située à la Collégiale et datant du XVII[e] Siècle, ainsi que 20 stalles de chœur du XVI[e] Siècle prenant place dans l'Eglise Saint-Joseph.

Preuve de la richesse de notre patrimoine, on dénombre 81 objets protégés par les Monuments historiques, dont 41 sont classés. ■

Statue de Saint-François de Sales.

BRÈVE : Des actions pour les plus fragiles

Un dispositif d'hébergement d'urgence a été mis en place à destination des personnes les plus fragiles. Financée par le CCAS, cette mission a été confiée par convention à Village 12, dont le savoir-faire en la matière est reconnu.

En situation de très grand froid (plan déclenché par la Préfecture), les deux partenaires assurent aussi des maraudes préventives (veille des travailleurs sociaux sur le terrain) pour apporter du réconfort aux personnes sans abri, et pour les inciter à rejoindre un hébergement d'urgence. ■

SOCIAL

Une maison relais inaugurée

Le 20 novembre dernier, le Maire Serge Roques et de nombreuses personnalités locales étaient présentes autour du Préfet Jean-Luc Combes pour inaugurer **la Maison Relais** dernièrement réalisée par le Pact-Arim et gérée par l'Association Village12 (qui fêtait aussi à cette occasion son trentième anniversaire).

Cette belle réalisation, qui représente un investissement de près de 1,5 M€, offre des conditions d'hébergement adaptées aux personnes en situation d'isolement social et/ou affectif avec de faibles revenus. **La structure comporte 12 logements individuels et des espaces communs** propres à créer un environnement chaleureux et sécurisant. La Maison Relais est animée par **2 professionnels de l'action sociale**, qui ont pour mission de favoriser la socialisation des locataires. Assurant une présence quotidienne, ils sont à l'écoute des résidents et jouent un rôle important d'animation et de régulation de la vie quotidienne.

Cette réalisation a bénéficié du soutien de la Commune qui a permis de trouver un terrain adapté aux attentes des porteurs de projet. La Ville apporte aussi une subvention de 20 000 € et assure une garantie d'emprunt à hauteur de 186 000 € sur une durée de 40 ans. ■

VIE DES QUARTIERS

Des échanges constructifs avec la population

Un nouveau cycle de réunions de quartiers vient de démarrer sous la conduite de Jackie Pons-Calmettes, Conseillère Municipale en charge des quartiers. Ces rencontres sont autant d'occasions pour les Villefranchois de s'exprimer en direct, de livrer leurs interrogations, d'émettre des propositions sur la base des connaissances qu'ils ont du terrain et de leur vécu au quotidien...

Ces échanges permettent aux élus de mieux appréhender la réalité de chacun des quartiers et de prendre très rapidement, autant que cela est possible, les mesures permettant de satisfaire aux attentes. A l'issue des réunions publiques, la faisabilité des demandes est examinée d'un point de vue technique, juridique, budgétaire, etc. *« Sur l'expérience du précédent mandat, on constate que pour l'essentiel, il s'agit de questions qui peuvent perturber le quotidien : une vitesse excessive à limiter, un tourne à gauche à créer, des jeux pour enfants à aménager... »* observe Jackie Pons-Calmettes. Ces réunions sont aussi l'occasion pour les élus d'informer la population sur l'avancement des grands dossiers communaux.

Réunions en 2015, à 20h30 à l'Hôtel de Ville :

- **le 24 février avec les habitants de Pénevayre**. Concerne les secteurs suivants : Rue St-Jean d'Aigremont, Est Allées Aristide Briand, Est Avenue Etienne Soulié, Est Avenue des Croates et Chemin de la Bégonie.
- **le 26 mai pour le secteur Aumières, Farrou**. Concerne le secteur allant du cimetière jusqu'à l'Ouest de l'Avenue des Croates, lotissement de Causseroux, Aumières, Puech de Saumon et Rulhe.
- **le 29 septembre concernant les Cabans, Les Imberts**. Concerne : Graves hauts et bas, les Cabans, Chemin de Champ Rouget, Plantou de Graves, Boundou Nord, les Courtinques, la Prade, Prat Long, Les Imberts hauts et bas, les Arrazats, les Cabrières, Bernussou.
- **le 15 décembre pour le Radel, Le Teulel.** Concerne : Avenue Vincent Cibiel, Chemin de 13 Pierres, Avenue de Verdun, Avenue de la Libération, La Prade, les Bédices, le Radel, le Teulel, Ste Claire, Rue Ste Emilie de Rodat, Boulevard de Gaulle, Rue Mailhes, rue Borelly et Place Fontanges.

En complément de ces réunions de quartiers, les élus proposent des permanences qui ont lieu 2 fois par mois, le mercredi matin, de 10h à 12h.

En 2015, celles-ci ont lieu : le 7 et 21 janvier, le 11 et 25 février, le 11 et 25 mars, le 8 et 22 avril, le 13 et 27 mai, le 10 et 24 juin, le 16 et 30 septembre, le 14 et 28 octobre, le 18 novembre, le 9 décembre. ■

SECURITÉ ROUTIÈRE

Amélioration de la Sécurité route de Toulonjac

Très attendus par les riverains et les automobilistes, les travaux de réfection de la route de Toulonjac sont sur le point de démarrer.

Réalisés par le Conseil Général de l'Aveyron (maître d'ouvrage), en partenariat financier avec notre commune, ils viennent renforcer de manière importante la sécurité routière dans ce secteur, avec la création d'une contre-voie sécurisée pour les riverains, et l'amélioration d'un virage au niveau du carrefour du chemin de Malirat. Le revêtement routier va être refait à neuf du panneau de ville à l'échangeur de la rocade.

La réalisation de la voie réservée aux riverains nécessite le déplacement de la route, ce qui a impliqué des travaux préparatoires de déplacement de la conduite de gaz et du ruisseau Notre-Dame dans le respect total de la réglementation environnementale.

Ce chantier représente un investissement de 756 000 €. Les travaux ont été confiés aux entreprises Eurovia et Sotraméca. ■

POUR VOS ENFANTS

250 000 € investis par la Commune au Radel

Depuis cet automne, les enfants de 3 à 5 ans accueillis par la FCPE dans le cadre des activités du centre aéré bénéficient de locaux entièrement refaits à neuf par la Ville.

Après une phase de concertation entre les services municipaux et l'association des parents d'élèves, les locaux de l'ancienne école mis à la disposition de la FCPE par la Commune ont été reconfigurés pour offrir des espaces d'activités agréables et adaptés aux besoins des jeunes enfants. Le bâtiment a été aussi agrandi pour accueillir la cuisine, des bureaux administratifs ont été aménagés, et la toiture a été refaite pour répondre aux normes de sécurité.

Les travaux ont été menés en un temps record grâce à une bonne coordination entre les services municipaux du bâtiment et les entreprises locales retenues pour cette réalisation.

Ce projet de près de 250 000€ a été aidé par l'Etat (au titre de la DETR) à hauteur de 57 600€.

Le centre aéré accueille les enfants pendant les vacances scolaires, en journée ou l'après-midi, ainsi que les mercredis après-midi (les enfants ont ici la possibilité de se restaurer sur place, une navette financée par la Commune conduisant les élèves des écoles publiques sur le site du Radel). Les 3-5 ans évoluent sur le site du Radel et les 6-12 ans à Laurière.

Rens. : FCPE au 05 65 45 11 21 - Courriel : fcpe.vdr@orange.fr ■

LA BASTIDE ET LE TRICOT

Des "quartiers prioritaires" au centre de toutes les attentions

Dans le cadre de la politique de la ville, les services de l'Etat, la Commune et l'ensemble des acteurs locaux sont mobilisés pour définir ensemble des objectifs et **un plan d'actions cohérent en faveur du Tricot et de la Bastide**, deux quartiers faisant partie de la nouvelle géographie prioritaire définie par l'Etat. Cette démarche aboutira au cours du printemps prochain à un contrat de Ville. Celui-ci a pour but de réduire les inégalités tout en poursuivant et coordonnant mieux les efforts déjà importants faits par la Commune au cours des dernières années pour améliorer le cadre de vie de ces quartiers.

Selon les préconisations de l'Etat, ces contrats de Ville *« veilleront à assurer un niveau de service public et de mobilisation des outils de droit commun supérieur à la moyenne »*.

Le plan d'actions actuellement en cours d'élaboration doit porter sur 4 grands thèmes – la cohésion sociale, le cadre de vie, le développement économique et la santé – au sein desquels on doit retrouver trois constantes : la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes / femmes et la jeunesse.

La participation des habitants à ce projet

Un conseil citoyen a été constitué afin d'associer pleinement les habitants des quartiers concernés au contrat de ville et pour favoriser les initiatives. Son rôle est d'émettre un avis consultatif sur les dossiers soumis à sa réflexion. Il peut soulever des problématiques qu'il souhaite approfondir, et émettre des propositions sur les questions et dossiers concernant le quartier.

Le conseil citoyen, qui comprend 20 membres, se compose de deux collèges :

- un collège de 10 habitants des quartiers concernés (5 pour le Tricot et 5 pour la Bastide), qui ont été désignés par tirage au sort à partir des listes électorales ;
- un collège de 10 acteurs locaux, désignés suite à un appel à candidature diffusé dans la presse. ■

BRÈVE

▶ **Travaux d'amélioration de l'accessibilité :** Installation d'une plate-forme monte-personnes par faciliter l'accès de la salle des fêtes de Treize Pierres aux personnes à mobilité réduite, pour un montant de l'ordre de 10 000€.
– Aménagement des toilettes du boulodrome et du restaurant de l'aérodrome (dont les locaux sont de propriété communale) selon les normes d'accessibilité.

SOCIAL

Un centre social spacieux et accueillant au cœur de la ville

Le Président du Conseil d'administration de la CAF de l'Aveyron, Patrice Soubrié, et le Maire Serge Roques ont procédé dernièrement à l'inauguration des nouveaux locaux du centre social. Ces derniers ont bénéficié en 2014 d'une réfection complète menée par la Commune sur un bâtiment qu'elle venait d'acquérir pour cet usage.

Dans ce projet, la Ville a tout mis en œuvre pour trouver et aménager en quelques semaines seulement un site de 500m² qui réponde aux attentes de la Caf. *« Grâce à l'implication des services municipaux et des entreprises, les usagers et le personnel ont pu très rapidement disposer d'un équipement bien situé en centre-ville et facile d'accès. On s'est appliqué à le rendre le plus fonctionnel possible, agréable, lumineux, avec un espace d'accueil spacieux et favorisant la confidentialité »* se félicite le Maire Serge Roques.

Chacun appréciera aussi que les locaux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite et bien situés en centre-ville. Un point sur lequel le Maire est d'ailleurs très attaché : *« Même si cela n'a pas été simple de trouver au cœur de la Bastide un bâtiment qui réponde aux attentes des usagers, la Ville a tenu à maintenir le centre social en centre-ville.* ***C'est important de conforter l'offre de services en ville, pour amener du monde en bastide et soutenir l'activité de ses commerces***. » Un enjeu que l'on mesure d'autant plus quand on sait que sur une année ce sont plus de 10 000 personnes qui fréquentent le centre social.

Le déménagement du centre social des anciens locaux de l'Hôpital Saint-Jacques vers le nouveau bâtiment de la rue Bories a un autre effet positif. Cela a permis à l'Hôtel des Fleurines d'acquérir le bâtiment pour y mener un important programme de rénovation qui viendra d'ici quelques mois **renforcer l'offre hôtelière du centre-ville, là aussi un facteur important pour attirer du monde**.

Le Centre Social en chiffres

- **355 000 € investis par la Ville** pour la rénovation du centre social, avec l'aide de la CAF de l'Aveyron à hauteur de 60 000 € (+ une aide de 3750 € de la Région Midi-Pyrénées pour l'installation du monte-personnes) ;
- **50%** : c'est la part que la Commune consacre au budget de fonctionnement du centre social
- **10 000 personnes accueillies** par an ;
- **200 familles accompagnées** (vacances, loisirs, parentalité, accès aux droits…) ;
- **15 associations accueillies** au service de toute la population dans les domaines juridique, médiation familiale, logement, droit des consommateurs

COMMERCE

De nouvelles aides pour les commerces

Le développement du commerce de la Bastide est une priorité pour la Commune, qui depuis plusieurs années a multiplié ses efforts pour soutenir l'activité des commerçants : en embellissant l'espace public, en restaurant son patrimoine, en développant l'offre de stationnement qui comporte 2 500 places dont plus de 2 000 gratuites (voir dossier), en enrichissant le programme d'animations... Des aides financières ont aussi été apportées au cours des dernières années pour favoriser la rénovation des magasins.

Ce dispositif va être amplifié lors des prochains mois, **la Commune ayant décidé de consacrer une enveloppe de 100 000 € pour la modernisation des commerces**. *« Avec 250 boutiques en bastide et dans sa proche périphérie, le commerce demeure un atout fort de notre ville. Aussi, il est important que la Commune soutienne d'avantage encore les commerçants, qui sont fragilisés par le contexte économique actuel »* explique Prakash Mulji-Solanki, Adjoint au Maire délégué à l'économie. *« Il faut également pouvoir répondre aux exigences de la clientèle, qui est en demande de magasins attractifs et attrayants, avec des vitrines agréables »* ajoute l'élu.

L'aide s'adresse aussi bien aux propriétaires de locaux commerciaux qu'aux commerçants disposant d'une boutique ou souhaitant en ouvrir une dans la bastide. Les opérations concernées sont les travaux immobiliers intérieurs ou extérieurs, les équipements destinés à la sécurité, les aménagements favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc. Ces travaux doivent être réalisés par des professionnels.

L'aide est une subvention s'élevant à 40% du montant HT des travaux, et reste soumise à conditions (en particulier des conditions de plafond budgétaire). Renseignements au 05 65 65 22 50.

DOSSIER
Le stationnement me facilite la vie

Près de 2 500 places de stationnement, plus de 2 000 gratuites à moins de 5 minutes à pied de la Bastide, 1h offerte chaque jour sur les parkings payants, 80% de réduction offerts aux riverains : les chiffres à eux seuls résument combien il est facile de stationner à Villefranche. C'est même une force de notre ville. Mais l'enjeu est tel que la Commune cherche constamment à adapter son offre à l'évolution des besoins. Ainsi, un groupe de travail composé d'élus et des services concernés a pris de nouvelles mesures pour adapter la réglementation, proposer de nouveaux stationnements répondant à tous les besoins et concevoir le nouveau plan de stationnement que les Villefranchois ont reçu dans la boîte aux lettres*...

Beaucoup de personnes le constatent : **il est beaucoup plus facile de stationner à Villefranche que dans la plupart des communes de notre taille**, et même des villes plus grandes. Ailleurs, les places gratuites sont relativement éloignées du centre-ville, et demandent de beaucoup marcher, ou de prendre une navette. Et généralement, la gratuité offerte se limite à 20 minutes – une demi-heure dans le meilleur des cas. **Elle est aujourd'hui d'une heure à Villefranche sur la totalité du stationnement payant**. *« L'heure gratuite généralisée à l'ensemble des parkings payants est un dispositif nouveau que nous avons voulu mettre en place pour soutenir davantage encore les commerces, même si cette mesure implique un effort financier conséquent pour la Commune, de l'ordre de 30 000€ »* souligne le Maire Serge Roques.

DISPOSITIF UNIQUE
1 heure gratuite sur les parkings payants

1 heure, cela laisse effectivement du temps pour faire ses courses. C'est aussi une durée qui offre une rotation suffisante des véhicules et qui permet donc de trouver facilement une place. *« On pourrait nous dire de mettre la totalité du stationnement en parking gratuit. Mais cela est impossible, car cette situation favoriserait la prolifération de voitures ventouses, bloquant les places libres»* explique le Maire.

Et pourquoi ne pas traiter le problème

**Le plan est disponible gratuitement, ainsi que le disque de stationnement pour la zone bleue : en Mairie, à l'Office de Tourisme ou auprès de la Police municipale.*

des voitures ventouses en instaurant uniquement des zones bleues ? « *Nous le faisons en très grande partie, dans les principales rues de la Bastide, sur une partie du tour de ville, et sur des places toutes proches.* » indique Jean-Michel Ribas, Conseiller Municipal chargé des questions liées au stationnement. « *Cela offre 1h30 de stationnement gratuit. Mais il faut aussi pouvoir répondre à la demande des personnes qui souhaitent stationner au plus près des commerces et services, sans avoir à chercher de place et sans limite de temps, et qui sont tout à fait prêtes à payer pour cela.* ».

Toute la difficulté est en fait de trouver un bon équilibre entre une offre de stationnement attractive, et donc gratuite, et la capacité à proposer des places facilement disponibles. « *Mais la gratuité sans limite de temps dans la journée est très largement présente à Villefranche* » rappelle l'élu. **Une dizaine de parkings entièrement gratuits sont répartis tout autour de la Bastide, dont certains ont une forte capacité.** On citera par exemple la place Fontanges, les Allées Aristide Briand, la Promenade du Languedoc, ou encore l'ancienne gare de marchandises, parking auquel on ne pense pas assez souvent, et qui se trouve pourtant à moins de 500 mètres de la Bastide. C'est l'un des parkings les plus éloignés, et il n'est qu'à 5 minutes à pied du cœur de ville. Les plus proches, comme les allées Aristide Briand et ses 250 places, la promenade du Petit Languedoc et ses 91

▸ Stationnement : mode d'emploi

▸ **1 heure offerte chaque jour sur la totalité des parkings payants de la Bastide.**

Pour en bénéficier, il suffit de prendre un ticket à l'horodateur et de saisir les 1ers chiffres de la plaque minéralogique. Le ticket doit être posé derrière le pare-brise du véhicule.

▸ **Une carte pour les habitants de la Bastide** (périmètre à l'intérieur du tour de ville) **offrant 80 % de réduction sur tous les parkings payants et l'accès illimité sur les places de stationnement en zone bleue** (dans la limite de 7 jours maximum, art. R. 417.12 du code de la route, et hors périodes zones piétonnes)

Pour en bénéficier, se présenter à l'accueil de l'hôtel de ville, muni d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule, afin d'établir une carte « Stationnement Résidant de la Bastide ». Une carte est délivrée par véhicule dans la limite de deux par foyer. Validité de la carte : 1 an. Penser à la renouveler à la date anniversaire auprès de l'accueil de la mairie.

Pour profiter de la réduction sur les parkings payants, il suffit d'introduire sa carte dans l'horodateur, de mettre la somme correspondante et de valider.

Pour la zone bleue, une pastille est remise au bénéficiaire qui doit la coller derrière le pare-brise du véhicule.

▸ **le disque bleu offrant 1h30 de stationnement gratuit en zone bleue.**

Pour l'utiliser, il suffit d'indiquer l'heure d'arrivée et de déposer le disque face bleue apparente derrière le pare-brise du véhicule. Les horaires de la zone bleue sont 9h/12h et 14h/18h du lundi au samedi.

Des disques sont disponibles en mairie dans la limite de 2 par foyer.

▸ **Des places de stationnement payantes « prémium » sur les meilleurs emplacements de parking pour se garer facilement au plus près des boutiques et services du centre-ville**. Avec ce dispositif, vous avez le choix sur la durée de stationnement. Coût : 80 cts/heure (1ère heure gratuite) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

▸ **Des bornes de « stationnement minute » au cœur de la Bastide : un dispositif pratique, simple et moderne offrant 20 minutes gratuites pour des courses urgentes et des petits achats rapides**

Pour utiliser ce dispositif, il suffit de déposer votre véhicule devant la borne. Celle-ci se met alors automatiquement en marche et décompte le temps qu'il vous reste. Lorsque la durée est dépassée, le témoin passe au rouge et la Police Municipale est informée de l'infraction par SMS. ■

places, sont à moins de 300m de la place Notre-Dame, une distance quasi-équivalente à celle que l'on peut parcourir sur un parking d'hypermarché, du véhicule aux rayons de distribution.

Pour compléter l'offre de stationnement gratuit, la Commune a tout récemment mis en place un dispositif de **« stationnement minute »**. Pratique, simple et moderne, il est parfaitement adapté aux petits achats rapides et aux courses urgentes. Pour en disposer, il suffit simplement de garer son véhicule devant la « borne minute ». Il n'y a pas de ticket à prendre. Un témoin lumineux vert se met simplement en route et décompte le temps qu'il reste. Le témoin passe au rouge : le temps autorisé de 20 minutes est dépassé.

Enfin, le stationnement est entièrement gratuit sans limite de temps, y compris sur les parkings payants, **pour les personnes détentrices de la carte GIG-GIC**, ce qui représente plus de 50 places.

Les personnes extérieures au centre-ville et qui souhaitent s'y rendre sans difficulté ont donc tout un éventail de dispositifs à leur service. Mais il fallait aussi pouvoir prendre en compte les besoins des riverains. *« Il existe de nombreuses places gratuites sur le tour de ville, et celles-ci sont d'ailleurs très largement utilisées par les habitants de la bastide. Mais il est vrai qu'habiter en centre-ville engendre quelques contraintes et le stationnement peut parfois être perçu comme un frein pour une personne qui voudrait s'y installer »* constate le Maire. *« Nous avons donc décidé d'offrir des avantages aux résidents de la Bastide »*. Des avantages qui se traduisent par une réduction de 80% sur le stationnement payant et par le stationnement en zone bleue en durée illimitée (dans la limite de 7 jours fixée par le Code de la Route).

Si la question du stationnement est un enjeu fort pour la bastide, elle a aussi toute son importance sur certains boulevards extérieurs. Dans le secteur de l'avenue Caylet, par exemple, les travaux du centre hospitalier ont nécessité de supprimer des places et ont engendré une gène incontournable. Pour les riverains, ce sont des difficultés à se garer et pour les piétons, c'est de pouvoir circuler sur les trottoirs encombrés de voitures. *« Concernant ce secteur, la Commune va créer un parking de 150 places sur*

Le stationnement est entièrement gratuit pour les personnes détentrices de la carte GIG-GIC

Réglementation

L'efficacité de l'offre de stationnement dépend beaucoup du civisme de chacun.

Un défaut de présentation du disque bleu ou du ticket d'horodateur, tout comme le dépassement de temps autorisé remettent en cause toute l'utilité des dispositifs mis en place. Au-delà du désagrément qu'il occasionne pour les piétons, les riverains et les autres usagers, le stationnement gênant ou abusif peut aussi engendrer des problèmes de sécurité.

Le Code de la Route prévoit par conséquent des contraventions applicables pour toute infraction constatée.

- **Défaut de présentation de disque bleu** ou de ticket de parking, dépassement de temps autorisé sur parking payant ou zone bleue : 17 €
- **Dépassement de temps autorisé** sur « emplacement minute » : 35 €
- **Stationnement gênant le dégagement** : 35€ et mise en fourrière (le stationnement sur les parkings payants hors emplacements relève de cette catégorie d'infraction)
- **Stationnement sur le trottoir**, sur les emplacements réservés (taxis, bus, livraisons...) : 35€ avec mise en fourrière
- **Stationnement sur un emplacement GIG-GIC** : 135 € et mise en fourrière

Plan et liste des parkings disponibles auprès de l'accueil de la mairie.
Rens. auprès du service de Police Municipale au 05 65 65 16 46

l'avenue Caylet. Cela sera fait d'ici quelques mois » assure Jean-Michel Ribas. Il rappelle aussi que la Ville a aménagé et sécurisé un accès direct depuis le parking de la gare de marchandises, proche de l'hôpital.

Plus globalement, la Commune a décidé de créer des places et d'individualiser mieux les emplacements. Cela a pour but aussi de libérer un cheminement libre sur les trottoirs qui doivent être réservés comme l'exige la loi.

Sur ce dernier point, le Maire se veut insistant : *« quelles que soient les difficultés rencontrées, elles n'autorisent pas de se garer de manière abusive sur le trottoir. Le piéton risque de se faire écraser en allant sur la route, et en cas d'accident grave ou mortel, la personne en cause risque devant les tribunaux beaucoup plus que 35€ de contravention ».*

Concilier les besoins des piétons avec ceux des automobilistes, tenir compte des attentes des commerçants comme de celles des riverains, être à l'écoute des habitants de la Bastide et de ceux de la périphérie : autant de paramètres à prendre en compte et pour lesquels beaucoup de réponses ont déjà été apportées. Mais le sujet demande d'évoluer et d'être inventif en permanence. C'est pourquoi de nouveaux stationnements sont prévus dans les années à venir : sur le stationnement, il n'est pas question de faire du surplace...

Les parkings de Villefranche

Parkings gratuits

Parkings gratuits dans la bastide :

- **Allées Aristide Briand** : 250 places – 100m à 200m de la Place Notre-Dame / 2 à 3 minutes à pied
- **Place de la Liberté** : 68 places – 240 m / 3 minutes
- **Promenade du Petit Languedoc** : 91 places – 255 m / 3 minutes
- **Place Saint-Jean** (le long du boulevard J. Colombiès) : 44 places – 340m / 4 minutes
- **Parking des Ruelles** : 186 places – 380m / 5 minutes

Parkings gratuits aux portes de la Bastide

- **Quai du temple** : 56 places – 150 m de la bastide – 2 minutes
- **Cour de la gare** : 72 places – 150m – 2 minutes
- **Place Louis Fontanges** : 290 places – 300m / 4 minutes
- **Avenue Vézian Valette** : 85 places – 270m / 4 minutes
- **Ancienne gare de marchandise** – 400m / 5 minutes
- **Parking des serres** : 78 places – 450 m / 6 minutes

Les bornes "stationnement minute" au cœur de la Bastide

- Rue Saint-Jacques : 2 places
- Place André Lescure : 6 places
- Place Antoine de Morlhon (derrière la Collégiale) : 4 places
- Place des Pères : 2 places
- Rue Jean de Pomairols : 2 places
- Rue Jean-Louis Alibert : 2 places
- Place Bernard Lhez : 2 places
- Allées Aristide Briand : 1 place

Parkings payants au cœur de la bastide, offrant 1h gratuite et les meilleures places à 2 pas de la Place Notre-Dame

- **Place André Lescure** : 33 places - 95m de la place Notre-Dame / 1 minute à pied
- **Place Antoine de Morlhon** (halle) : 31 places - 90m / 1 minute
- **Place Bernard Lhez** : 112 places – 200m / 3 minutes
- **Place Jean Jaurès** : 82 places – 270m / 4 minutes
- **Allées de la Résistance** (à proximité de l'église des Augustins et des services culturels) : 49 places – 340m / 5 minutes

Stationnement pour personnes à mobilité réduite (GIG-GIC)

Plus de 50 places, TOUTES GRATUITES (y compris sur les parkings payants).

- Rue du 11 novembre (1 place)
- Allées Aristide Briand (2)
- Place des Capucins (1)
- Impasse du Cluzel (1)
- Place Antoine de Morlhon (1)
- Place Louis Fontanges (3)
- Cour de la gare (1)
- Promenade du Guiraudet (2)
- Parking du gymnase Robert Fabre (1)
- Parking HLM Tricot (9)
- Parking Hôtel de Ville (1)
- Place du Jardin Royal (2)
- Place Jean Jaurès (5)
- Rue du Jeu de Paume (1)
- Stade de Laurière (2)
- Place André Lescure (1)
- Place Bernard Lhez (3)
- Place de la Liberté (1)
- Rue Antoine Mailhes (1)
- Promenade du Petit Languedoc (2)
- Place de la République (2)
- Parking des Ruelles (3)
- Place Sarzana (1)
- Quai de la Sénéchaussée (1)
- Parking des Serres (2)
- Place et Promenade du Saint-Jean (2)
- Rue Sainte Emilie de Rodat (1)
- Avenue Vézian Valette (1)

Stationnement gratuit en zone bleue au cœur de la Bastide et à proximité immédiate :

Au cœur de la Bastide

- Rue Jean-Louis Alibert
- Rue Charles de Belle-Isle
- Rue du Sergent Jean-François Bories
- Rue Marcellin Fabre
- Boulevard Charles de Gaulle
- Promenade du Guiraudet (devant Hôtel de Ville et rue Gautharie)
- Boulevard de Haute Guyenne
- Place de l'Hôpital Saint-Jacques
- Rue de l'Hôtel-Dieu
- Rue du Marteau
- Rue Durand de Montlauzeur
- Rue Notre-Dame
- Rue des Pénitents Noirs
- Rue Jean de Pomairols
- Place du Présidial
- Rue du Général Jean-Charles Prestat
- Rue de la République
- Rue Saint-Jacques
- Rue du Sénéchal

Aux portes de la Bastide

- Parking du Bon Pasteur (proximité rue Sainte Emilie de Rodat)
- Rue Jacques Borelly
- Rue Antoine Mailhes
- Rue de la Peyrade
- Avenue du Quercy
- Place de la République
- Place Sarzana
- Avenue Raymond de Saint-Gilles

La parole à la Majorité Municipale

Petit lexique pour un bouleversement territorial

▶ **Agrandissement des Communautés de Communes**. Le gouvernement exige désormais, sauf rares dérogations, des communautés supérieures à 20 000 habitants. Dans l'Aveyron seules celles de Rodez et de Millau atteignent ce seuil. Ici, il nous manque quelques milliers d'habitants et nous devrons travailler dès 2015 à la fusion avec les communautés voisines.

▶ **AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine),** « secteurs sauvegardés », « cité historique », à la place de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine architectural, Urbain et Paysager). Tous ces sigles ont pour but de préserver et de valoriser notre patrimoine avec ou non des aides fiscales : il nous faudra choisir prochainement.

▶ **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**. L'Etat souhaite que l'urbanisme soit pensé au niveau intercommunal. Ce sera obligatoire en 2017, mais l'ensemble des Communes de notre intercommunalité y semblent prêtes dès maintenant. Il faudra en décider dès le début 2015.

▶ **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**. Cette procédure est désormais obligatoire pour l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'organiser et d'économiser l'espace disponible en particulier agricole et naturel. Pour nous, dans un premier temps, il s'agit du regroupement du grand Villefranchois dans le cadre d'un syndicat mixte de l'Ouest Aveyron (SMOA). Assez rapidement on devrait aboutir à un grand SCOT avec le regroupement de trois SCOT actuels : ceux de Rodez, de Decazeville et le nôtre.

▶ **PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural).** Il fera suite dès 2015 au « pays » actuel en regroupant 14 Communautés de Communes et l'agglomération de Rodez : il s'agira du PETR Centre-Ouest Aveyron. C'est incontournable pour bénéficier de subventions régionales et européennes, indispensables à la concrétisation de nombreux dossiers. Il s'agit d'amener les élus à travailler ensemble sur un territoire étendu pour « notre développement économique, culturel, social, écologique ».

▶ **GAL (Groupement d'Action Locale).** C'est lui qui gère les fonds européens pour nos territoires. Son périmètre sera agrandi et modifié pour se calquer sur celui du PETR. C'est indispensable pour avoir une « visibilité européenne » et un accès à ses subventions.

Tout cela est très complexe, dévoreur de temps et d'énergie. Et pourtant il faut en être, car l'avenir de la commune se joue en grande partie dans ce type de structures. Les élus s'y impliquent depuis plusieurs mois et s'activent à le faire.

Serge Roques, Laurent Tranier, Colette Lefèvre, Gérard Lacassagne, Françoise Mandrou-Taoubi, Evelyne Sinègre-Lourmière, Véronique Lamy, Janine Delmon, Joseph Vabre, Prakash Mulji-Solanki.

La parole à l'Opposition Municipale

Atout Villefr@nche :

La Municipalité au ralenti

Depuis le numéro d'août 2014 de « Villefranche magazine », la vie municipale s'est singulièrement ralentie et tranche avec la politique de communication ou d'autopromotion de la Municipalité.

Outre les Décisions Modificatives (DM) du budget 2014, nous avons voté contre :

- l'augmentation qui se voulait discrète, de la taxe sur l'électricité,
- la hausse, parfois très supérieure à l'inflation prévisionnelle, des tarifs communaux 2015 (ex : restauration scolaire).

Par ailleurs, nous sommes intervenus en Conseil Municipal entre autres sur :

- les frais de formation des élus alors que l'Association Départementale des Maires (ADM) de l'Aveyron assure des formations gratuites aux collectivités adhérentes,
- la situation financière préoccupante de l'abattoir,
- le choix d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal au regard des enjeux intercommunaux de notre territoire,
- la politique en matière de stationnement avec une (nouvelle) étude sur la faisabilité d'un parking souterrain,
- la demande d'Ecole de la 2ème Chance qu'il conviendrait d'accompagner d'un dossier argumenté,
- les limites de la carte de l'aide à la modernisation des commerces de la Bastide.

Enfin, lors du Conseil Municipal du 17 décembre dernier, nous avons appris, sans aucune information préalable en Commission des finances, le lancement d'un audit (coût : 10 500 euros) sur les finances de la ville par décision en date du 25 novembre. Décidément, il n'y a pas que les riverains du futur quai de transit des déchets aux Gravasses qui sont mis devant le fait accompli !

Au niveau de la Communauté de Communes du Villefranchois (CCV), nous avons exercé notre vigilance en particulier sur la dématérialisation (achat de tablettes) et sur une étude d'un montant de 30 000 euros relative à l'immobilier que nous n'avons pas approuvée. Nous avons aussi interrogé l'exécutif intercommunal sur le transfert à la CCV de la compétence santé pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

En ce début d'année 2015, nous tenons à vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite, pour vous et ceux qui vous sont chers.

Pour notre part, en 2015, nous continuerons à remplir notre mandat municipal d'opposition avec constance et détermination.

Eric Cantournet, Suzanne Andreotti, Patrice Calmels, Stéphanie Bayol, Conseillers municipaux et communautaires, Fabrice Veysseyre, Nicole Blanck, Jean-Sébastien Orcibal, Claude Mouly, Conseillers municipaux

PROTECTION INCENDIE

Le détecteur de fumée,
un petit boitier qui peut sauver des vies
Obligatoire dans les habitations à partir du 8 mars 2015

Chaque jour en France, 1 à 2 personnes meurent dans un incendie domestique ; l'intoxication par la fumée est la 1ère cause de mortalité dans les incendies et 70% des décès surviennent la nuit durant le sommeil. Devant ce constat, la loi impose donc à partir du 8 mars 2015 d'équiper tous les lieux d'habitation d'au moins un détecteur de fumée pour lutter contre les incendies et les dommages catastrophiques qu'ils peuvent occasionner.

QUEL EST LE RÔLE D'UN DÉTECTEUR DE FUMÉE ?

Ce dispositif détecte les fumées émises dès le début d'un incendie, et vous alerte aussitôt de la présence de fumée. Et contrairement à certaines idées reçues, le détecteur ne se déclenche pas devant la moindre fumée de cigarette. L'alarme ne s'active qu'à partir d'un certain taux de concentration de fumée. « *L'utilité du détecteur de fumée est surtout de réveiller les personnes à temps, avant qu'elles ne soient intoxiquées par les fumées, lorsqu'un incendie se déclare la nuit* » assure Jean-Michel Ribas, Conseiller Municipal en charge des questions liées à la sécurité.

COMMENT LE CHOISIR ?

Devant les nombreux modèles qui peuvent être proposés, il faut avant tout savoir que **le détecteur doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne NF EN 14604.**
Vous trouverez les détecteurs dans les magasins spécialisés bricolage, en grande distribution ou dans certaines quincailleries. Vous en trouverez de très fiables à partir de 20€ dans la mesure où ils sont normalisés.

QUI DOIT L'INSTALLER, OÙ ET COMMENT ?

Le détecteur doit être acheté et installé par le propriétaire, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location. Relativement facile à poser, il doit être fixé de préférence au plafond. Certains endroits sont à éviter (cuisine, salle de bain, garage, chaufferie) « *car les fumées de cuisine, l'humidité, les températures trop basses peuvent déclencher de fausses alarmes ou des pannes sur le détecteur* » prévient Jean-Michel Ribas. D'autres au contraire sont à privilégier, comme les couloirs menant aux chambres, le haut des escaliers, les chambres d'enfants. En général, il faut prévoir au minimum un détecteur pour 50m² de logement et un détecteur pour 10m de couloir.

QUI ASSURE L'ENTRETIEN ?

En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles (sauf exception des locations saisonnières, des meublés, des logements de fonction, des logements-foyers, où il incombe au propriétaire d'assurer l'entretien).
« *Tout détecteur est équipé d'un bouton test ; il suffit d'appuyer dessus quelques secondes et l'alarme doit retentir. Certains sont aussi équipés d'une alerte pour piles faibles et d'un témoin de fonctionnement.* » explique l'élu.

Le locataire ou le propriétaire occupant doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie. À partir du 8 mars 2015, les assureurs seront en droit d'exiger une attestation certifiant qu'un détecteur de fumée a été installé.

Sources : Direction de l'information légale et administrative (mise à jour le 15/10/2014) et Service Départemental, d'Incendie et de secours de l'Aveyron.

Le Maire Serge ROQUES,
et l'ensemble du Conseil Municipal,
vous souhaitent

une Bonne Année 2015 !

Bona Annada !